



MACSF *prévoyance*

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'engagement désigne le fait, pour un investisseur, d'interagir sur des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance) avec les entreprises qu'il finance, en dette ou en capital, en ayant pour objectif d'influencer dans la durée leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et/ou d'améliorer leurs pratiques de reporting en la matière. Ces exigences sont formulées dans le cadre d'une démarche structurée et suivie sur le long terme.

A. OBJECTIFS

Cette politique a pour vocation de faire état des engagements et des moyens mis en œuvre au sein du groupe MACSF en termes d'investissement responsable.

En tant qu'investisseur institutionnel, le groupe MACSF entend préserver et faire fructifier les capitaux qui lui sont confiés pour couvrir ses engagements à moyen et à long terme.

Les équipes financières intègrent l'analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. Les enjeux extra financiers auxquels sont confrontées les entreprises peuvent impacter leur capacité à produire de la valeur matérielle ou immatérielle et dégrader leur valeur de marché. Aussi, les signaux faibles de dysfonctionnement, captés à cette occasion, peuvent être annonciateurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

Les gérants ont ainsi une meilleure connaissance de l'émetteur et donc une meilleure anticipation de ses risques et opportunités.

Pour répondre au mieux à ces enjeux et construire une démarche adaptée, le groupe MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Groupe de travail ISR de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i),
- Groupe de travail Finance durable de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM),
- Groupe de travail ESG-Climat de la FFA.

B. PÉRIMÈTRE

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs gérés en direct et indirectement par les sociétés de gestion partenaires pour l'ensemble du groupe MACSF.

La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019 et ne cesse de s'améliorer depuis.

C. CRITÈRES RETENUS ET MISE EN OEUVRE

Notre approche d'investissement responsable repose sur trois piliers :

- Intégration ESG,
- Exclusion,
- Engagement actionnarial.

Intégration ESG



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

En 2020, nous nous sommes engagés à détenir 6 % d'investissements responsables au sein de la poche obligatoire dont au moins 80 % en obligations « vertes ». Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes :

- Les obligations « vertes » : obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ;
- Les obligations « sociales » : obligation qui permet de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs ;
- Les obligations avec des objectifs « verts » contraignants : le coût de financement dépend du respect des engagements liés à des ODD pris par l'émetteur ;
- Les obligations « durables » : obligation qui permet de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social et environnemental ou à rechercher des résultats sociaux et environnementaux positifs.

Exclusion

Le tableau suivant résume les critères d'exclusion appliqués aux portefeuilles du groupe MACSF :

Thème	Critères	Type
Social	Entreprises issues du secteur du tabac	Stock et nouveaux investissements
Climat	Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon	Nouveaux investissements
Climat	Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 mégatonnes et dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 gigawatts	Nouveaux investissements
Climat	Entreprises ayant une part du charbon dans le chiffre d'affaires supérieure à 30 %	Nouveaux investissements
Climat	Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieure à 30 %	Nouveaux investissements
Climat + social + gouvernance	Entreprises portant des atteintes graves et répétées aux Principes du Pacte Mondial	Nouveaux investissements

Ces critères concernent les titres gérés en direct, i.e. les obligations, les obligations convertibles et les actions.

Depuis plus de 20 ans, le groupe MACSF a fait le choix de ne pas financer les entreprises appartenant au secteur du tabac.

Le groupe MACSF renforce sa politique pour lutter contre l'utilisation du charbon. Les entreprises développant de nouvelles activités charbon sont exclues. L'exclusion porte sur les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures (mines) ou de capacités (centrales). Le groupe MACSF cesse d'accompagner les entreprises dont la production annuelle de charbon est supérieure à 20 mégatonnes et dont les capacités installées basées sur le charbon sont supérieures à 10 gigawatts. Les entreprises ayant une part du charbon dans le chiffre d'affaires au-dessus de 30 % ou dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 30 % sont également exclues. Ces critères ne sont pas cumulatifs et seront révisés régulièrement pour supprimer totalement le financement de l'énergie charbon à horizon 2030. La liste des entreprises exclues est extraite de la Global Coal Exit List, base de données de référence pour l'identification des acteurs présents dans la chaîne de valeurs du charbon.

Pour 2021, notre engagement est porté à 8 % d'investissements responsables au sein de la poche obligatoire dont au moins 80 % en obligations « vertes ».

Les principes du Pacte Mondial propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Engagement actionnarial

Par ailleurs, le groupe MACSF a initié une démarche d'engagement en votant systématiquement aux assemblées générales des sociétés dont elle détient une participation au capital considérée comme significative. Cette politique repose sur les quatre critères suivants : responsabilité, gouvernance, indépendance et transparence.

D. TRANSPARENCE

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra financiers.

Suivi des engagements

Trimestriellement, un point sur les engagements pris par le groupe est fait lors du comité des risques assurantiels et financiers dédié finance (regroupant la direction finance, le contrôle des risques et le contrôle interne) ainsi qu'au comité d'orientation financière (regroupant les présidents, les administrateurs dédiés finance, la direction générale et plusieurs membres du comité exécutif). L'état d'avancement des engagements est aussi disponible à tout moment sur demande.

Communication vers les administrateurs

Lors de chaque conseil d'administration, une partie est dédiée au portefeuille d'investissements responsables et à son actualité. Trimestriellement, le comité d'orientation financière fait notamment état des controverses liées aux investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex. : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Le rapport d'investissement responsable (en réponse à l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte) est également présenté aux différentes instances du groupe. Il fait état, une fois par an, d'analyses extra financières du portefeuille du groupe MACSF.

Communication vers les sociétaires

La politique et le dernier rapport d'investissement responsable sont disponibles sur notre site internet.